Image not found or type unknown

Séparation à l'amiable et garde d'enfant

Par **Adenah**, le **24/04/2014** à **18:05**

Bonjour, je ne vous écris pas pour moi mais parce que je suis en grand souci. Ma soeur a eu un enfant il y a 15 mois et elle vient de se séparer. avec son compagnon ils n'étaient pas mariés. Pour faire en sorte que tout se passe bien, elle n'a rien réclamé de ce qui lui appartenait (meubles, électro-ménager etc)et qui se retrouve aujourd'hui intégralement dans l'appartement de son ex. Concernant leur enfant, son ex l'a déclaré chez lui quelques nuits pour toucher une aide de la CAF, mais en réalité il n'y est jamais, il ne s'occupe pas de son enfant et le confie tout le temps à sa mère, il ne paye pas la nounou non plus (au moins la moitié!). Ma soeur se retrouve avec très peu chez nos parents, elle dépose son enfant chez son père mais en fait sa belle mère gère tout, elle ne sait pas où dort son enfant exactement. Son ex ne fait pas de son enfant une priorité. Aujourd'hui le pire est que son ex belle mère exige que l'enfant soit intégralement déclaré avec son père concernant les impôts pour que celui-ci paye moins! C'est injuste et les connaissant je pense qu'ils sont en train de tout faire pour avoir la gade de l'enfant. Ma soeur vit dans l'angoisse et ne sait pas quoi faire, initialement elle voulait juste que leur enfant puisse grandir avec ses parents malgré leur séparation.
qu'est-il possible de faire? Quels recours sont à sa disposition?
Je ne sais pas si elle aura à entreprendre une procédure mais je voudrais pouvoir la conseiller et la supporter au mieux.
Merci

Par **Jibi7**, le **24/04/2014** à **19:18**

Bonsoir Adenah

Votre soeur ne pourra pas s'en sortir sans l'aide de gens dont c'est le boulot..
outre une assitante sociale, il y a des organismes avec qui prendre rvous..
Je vous note ci apres les adresses pour Blois mais ils vous indiqueront s'il y en a de plus proches pour votre soeur:
• Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF) du Loir-et-Cher
• Site internet http://www.infofemmes.com
• Accueil général Adresse 4, rue Bourseul 41000 Blois
• Horaires d'ouverture Le Lundi : de 09h00 à 12h00
• Contacts Téléphone :+33 2 54 42 17 39
• Courriel : cidff41 [à] orange.fr
• Hôtel du Département Place de la République 41020 Blois Cedex
• Tél : 02 54 58 41 41 Fax : 02 54 58 42 13

Maison de la Justice et du Droit 3 pl Bernard Lorjou
41000 BLOIS 02 54 45 16 16 fax : 02 54 45 16 25
•
http://www.stop-violences-femmes.gouv.fr/CIDFF-DU-LOIR-ET-CHER.html

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés